Projet organisation autour de « Khépri Formation » – de la qualité de vie au travail »

<https://www.les-scop-idf.coop/devenir-scop-scic/creer-scop/statut-atouts.htm>

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Association Pôle Santé*****Sensibilisation*** | **SCOP Khépri Formation****entreprise*****Prévention et formation*** | **Sophrokhepri SAS****« Khépri Santé »*****Thérapie*** |
| **Objectifs**:Développer l’association sur le territoire : * La coordination de soins sponsorisée par les compagnies d’assurance
* Activités diverses : de prévention, art-thérapie…
* Médiation familiale…
 | **Objectifs :**Accompagner le management des organisations pour améliorer l’efficacité, le bien-être au travail, la RSE et autres démarches.Réaliser les Documents Uniques pour dépister les situations à risque en matière de Burn out, stress… | **Objectifs :**Proposer des thérapeutes professionnels du bien-être dans une structure adaptée. |
| **Avantages**: Possibilité d’avoir des bénévoles pour pouvoir assurer ces activités. Service civique.Contact plus faciles avec les administrations et autres associations.Pas de TVA. Permet d’avoir des tarifs privilégiés dans certaines situations.Convention de partenariat entre la SCOP et l’association. | **Avantages** : Le statut SCOP ou COOP permet d’associer des partenaires sérieux et faisant partie de l’ESS ouvre des portes auprès de certains organismes.Image professionnelle vis-à-vis des organisations publiques ou privées.Mode de fonctionnement en équipe et participatifRécupération de la TVA.Avec les formateurs actionnaires même s’ils n’ont pas de n° OF on ne risque plus d’être accusé de salariat déguisé. | **Avantages** : Mise à disposition de thérapeutes formateurs aux compétences variées et pouvant être complémentaires.Donne de la visibilité aux expertises.Le lieu qui permet de recruter des personnes pouvant aider au développement. |

Sophrokhépri fait partie des associés de la SCOP. Chacun des actionnaires souscrit des parts avec sa propre structure juridique.